

La signature de la LAEPR de l'Ontario en 2006 constitue la première réponse au Canada au problème de l'accès des immigrants aux professions réglementées

Ce que vous devez savoir

La Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées (LAEPR) a été adoptée en Ontario en 2006. L'objectif de la législation était de s'assurer que toute personne ayant des titres de compétence reconnus puisse s'inscrire pour exercer sa profession, peu importe où elle a été formée. La loi exige que les pratiques d'inscription soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. En donnant aux candidats un ensemble de droits et aux organismes de réglementation la responsabilité de se conformer à des pratiques claires, la LAEPR représente une mesure importante pour aider les immigrants à entrer dans des professions réglementées.

Sur quoi porte cette recherche ?

Cette recherche examine les débats qui ont mené à la LAEPR de 2006 et les différents intérêts qui ont façonné la législation. D'un côté, des professionnels immigrants et des fournisseurs de services d'établissement combattaient la non-reconnaissance de titres de compétence étrangers de la part des professions réglementées. De l'autre côté, les organismes de réglementation soutenaient l'importance des exigences de compétence et d'expérience, de la protection du public et de l'autonomie professionnelle. À la fin, tout en étant plus faible sur le plan économique, c'est le premier groupe qui l'emporté et le gouvernement a adopté la LAEPR. Cela tenait au fait que celui-ci avait bien formulé ses idées et avait pu rejoindre le public et les décideurs politiques de façon efficace.

Comment cette recherche a-t-elle réalisée ?

Le chercheur a analysé deux groupes d'intérêt différents qui ont influencé et façonné la LAEPR. En les examinant dans la perspective de théories sur les institutions et leur développement, il a apporté plus de compréhension de la façon dont différents acteurs ont contribué à l'adoption de la loi. À partir de cette analyse, il a utilisé le dialogue critique pour contribuer aux connaissances savantes sur les relations institutionnelles et leur effet sur la société.

Qu'est-ce qu'on a appris de cette recherche ?

La LAEPR représente une mesure innovante. Malgré la compétence provinciale sur la réglementation professionnelle et la compétence fédérale en matière d'immigration, l'Ontario a pu développer une approche holistique en ce qui concerne les professionnels formés à l'étranger.

Les idées préconisées par les groupes voués à l'inclusion des professionnels formés à l'étranger ont grandement contribué à la LAEPR, mais la coalition elle-même, composée principalement de professionnels immigrants et de fournisseurs de services, a été le facteur déterminant. C'est elle qui a initié les efforts de rédiger et faire adopter la loi. De l'autre côté, les régulateurs des professions ont argumenté en faveur du statu quo pour protéger des normes uniquement canadiennes et permettre aux industries professionnelles de se réglementer elles-mêmes.

La coalition soulignant le problème de la non-reconnaissance de titres étrangers a gagné le débat public et a réussi à faire adopter la LAEPR pour plusieurs raisons. Premièrement, elle a pu bâtir un large réseau d'influenceurs et décideurs politiques sympathiques à la cause. Deuxièmement, elle a réussi à simplifier le problème et à le présenter comme étant d'intérêt public de façon convaincante. Troisièmement, la présence de jeunes immigrants visiblement bien instruits et formés mais incapables d'accéder à un bon emploi a été généralement acceptée comme un problème contemporain. Quatrièmement, la coalition proposait une solution très concrète. Elle a démontré qu'il serait beaucoup mieux pour la société de reconnaître les titres étrangers que de faire le contraire et continuer d'exclure les professionnels hautement qualifiés de leur industrie.

Comment pouvez-vous utiliser cette recherche ?

L'exemple de la façon dont des idées et une coalition d'acteurs considérablement moins puissants ont contribué à l'adoption de la LAEPR montre que le changement est possible dépendamment de l'utilisation du discours pour argumenter en faveur de l'élaboration des politiques. Les communautés, les défenseurs et les praticiens devraient prendre note de ce cas et aussi comprendre les théories du développement institutionnel qui aident à expliquer des résultats si positifs pour les immigrants et les nouveaux arrivants.

Les savants et les chercheurs qui travaillent sur l'institutionnalisme nouveau et discursif et qui explorent les idées et la politique publique pourront tirer profit de cette contribution. Cette recherche s'appuie sur la littérature et les cadres théoriques existants et comble des lacunes dans les connaissances actuelles en utilisant un exemple concret bien documenté.

Qui mène les travaux de cette recherche ?

Adnan Türegün est directeur du CERIS et professeur auxiliaire au Département de sociologie à l'Université York.

Plus d'informations

Pour en savoir plus sur cette étude, lire l'article complet intitulé «Ideas and Interests Embedded in the Making of Ontario's Fair Access to Regulated Professions Act, 2006,» dans *Journal of International Migration and Integration*, mai 2017, volume 18, numéro 2, p. 405-418.

On peut contacter le chercheur directement par courriel à turegun@yorku.ca